

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
 de RENNES

CANTON
 de BRUZ

COMMUNE
 de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL du 12 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 12 octobre, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-René HOUSSIN, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le six octobre deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Jean-René HOUSSIN, Sylvie BRIEND, Jean-Patrick DESGUERETS, Emilie VITTER, André LE TULZO, Sylvie LERUSSARD, Gilles Daniel, Laure-Anne DARON, Philippe PAGÈS, Françoise LOTTON, Patrick ROULLÉ, Béatrix HUBERT, Philippe DOHOLLOU, Huguette DALLEMAGNE, Jérôme DE GAYARDON, Lydie ANDRIN, Marie DEMARET, Fabrice JAN, Nathalie LEMOSQUET, Stéphane ROBERT, Catherine HENNINOT, Carol LEOST, Perrine DELVILLE, Thomas DE LA RIVIÈRE, Vincent BENJAMIN, Bruno DELAUNAY, Jean-Baptiste CHEVÉ, Gaëlle PIERRE et Sylvain COLLONGE.
ABSENTS EXCUSES	Yves DE MONTZEY (pouvoir à S. BRIEND), Marie-Pierre DURAND (pouvoir à JB CHEVÉ), Marion DIAZ (pouvoir à S. COLLONGE), Marion CHEVALIER (pouvoir à G. PIERRE)

Monsieur Vincent BENJAMIN est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26_10_2. FINANCES_FONDS DE CONCOURS POUR RENNES METROPOLE_AMENAGEMENTS
PROMENADE GENEVIEVE PRIGENT ET AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Dans le cadre des opérations d'aménagement de voirie du Promenade Geneviève Prigent et de l'avenue du Général De Gaulle réalisées par Rennes Métropole sur la commune de Bruz, Rennes Métropole sollicite auprès de la Ville le versement d'un fonds de concours à hauteur de 120 000 €.

Les fonds de concours sollicités ne peuvent pas excéder 50 % de la part des études et travaux financés, hors subventions, par Rennes Métropole, étant précisé que la participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques au projet d'investissement.

Le plan de financement prévisionnel de Rennes Métropole de cette opération est retracé ci-dessous :

Dépenses Rennes Métropole	Montant HT	Recettes RM	Montant
Travaux Promenade Geneviève Prigent	120 000 €	Autofinancement	300 000 €
Travaux Avenue du Général de Gaulle	300 000 €	Fonds de concours Ville de Bruz	120 000 €
Total	420 000 €	Total	420 000 €
<i>Reste à charge avant fonds de concours</i>	<i>420 000 €</i>	<i>Taux fonds de concours</i>	<i>29 %</i>

Le fonds de concours sera versé en 2027, sur production d'un état récapitulatif des dépenses et recettes réelles, signé et certifié exact par Rennes Métropole et le comptable public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le versement d'un fonds de concours de 120 000 € à Rennes Métropole dans le cadre des travaux précités,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au BP 2027.

Pour extrait conforme

Délibération certifiée exécutoire

Jean-René HOUSSIN, Maire de BRUZ

Délibération transmise le : 14/10/2026

Délibération publiée le : 14/10 /2026



En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>